



## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 28 juin 2011

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 28 juin 2011.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud

**Aucun**

b) Décisions susceptibles de référendum

- **accordé à la Municipalité un crédit de CHF 112'000.-- (cent douze mille francs) pour la création d'un premier tronçon de trottoir au chemin du Bois-de-Ban; tel que présenté dans le préavis;**
- **accordé à la Municipalité un crédit de CHF 520'000.-- (cinq cent vingt-mille francs) pour la réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle de gymnastique de la Croix-Blanche à Epalinges;**
- **adopté l'addenda du plan général d'affectation de la commune d'Epalinges pour le quartier de Bois-Murat, zone de construction d'utilité publique, tel que soumis à l'enquête publique.**
- **adopté la plan de quartier "Les Bosquets du Giziaux", tel que soumis à l'enquête publique, avec les quelques amendements proposés par la commission ad hoc et approuvés lors de la présente séance.**

c) Autres décisions

- **approuvé la réponse de la Municipalité à la motion déposée par M. le Conseiller communal Gérard Demierre, au nom du groupe socialiste, concernant l'instauration d'une politique d'acquisition des biens fonciers sur le territoire communal;**
- **approuvé les comptes communaux de l'exercice 2010 (arrêtés au 31 décembre 2010) ainsi que le rapport de la Municipalité sur sa gestion de l'année 2010;**
- **pris acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par M. le Conseiller communal Bernard Krattinger "Quelle police à Epalinges dès 2012 ?"**
- **pris acte de la réponse de la Municipalité au vœu déposé par la commission ad hoc demandant la possibilité d'équiper d'un filtre à particules la nouvelle faucheuse débroussaileuse du Service communal des travaux ainsi que le nouveau tracteur du Service communal des forêts.**

\* \* \* \*

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 29 juin 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Yvan Tardy

Le Secrétaire :

Alexandre Good

